

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / GROUPE & SEMINAIRE :

PARTICIPATION:

La pratique de nos activités nécessite une bonne santé, l'absence de contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

Activités d'Eaux Vives et Nautiques : il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger.

Activités Vélo et VTT: il est obligatoire de savoir faire du vélo.

Il faut cependant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités: chaque participant devra se référer à son encadrement par les professionnels.

MINEURS:

Autorisation Parentale ou Collective: Pour tout mineur non accompagné et quelle que soit l'activité pratiquée, l'autorisation parentale ou l'autorisation collective, pour toute structure nous confiant des mineurs, est obligatoire.

ENCADREMENT:

Nos moniteurs, accompagnateurs et guides sont diplômés d'Etat dans leurs spécialités. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

SECURITE:

Avant chaque départ, un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité est réalisé. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs, accompagnateurs et guides, en fonction des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants.

MATERIEL FOURNI:

Equipement et matériel homologués et conformes aux normes de sécurité sont mis à disposition. Une liste du matériel personnel à prévoir vous sera également remise.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES:

La majorité de nos activités se réalisent en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Anancy Aventure, aucun remboursement ne sera effectué.

EFFETS PERSONNELS:

Anancy Aventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés.

ASSURANCE:

Anancy Aventure possède une Responsabilité Civile Revente d'Activités. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle, avec l'option Assistance Rapatriement. La sécurité et les mesures préventives étant nos préoccupations premières : solution d'assurance possible auprès d'Anancy Aventure (nous consulter).

MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT:

Les réservations s'effectuent auprès de nos bureaux de vente, en fonction des disponibilités.

Toute réservation ne sera prise en compte qu'à réception de 50% d'acompte et du contrat de réservation signé.

- Pour les entreprises, le solde doit nous être parvenu avec un délai de règlement de 30 jours maximum à réception de notre facture.
- Pour les groupes de particuliers, le solde devra nous parvenir avant le début de la première prestation fournie par Anancy Aventure.

Par votre inscription vous reconnaissez avoir été informé et acceptez nos conditions générales de vente.

Le souscripteur s'engage également à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants.

ANNULATION:

1-Annulation totale du groupe:

- Toute annulation de votre part avant la date du début de l'activité doit nous parvenir par écrit (courrier ou email) ; c'est la date de réception de ce courrier ou email qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.
- En cas de désistement à plus de 90 jours avant votre séjour, les sommes versées seront remboursées ou pourront être réutilisées sur une autre réservation dans la limite de 1 an. Toutefois une somme forfaitaire de 90€ de frais de dossier sera retenue.
- À partir de 90 jours avant votre séjour ou activité, votre désistement entraînera les retenues suivantes :
 - de 90 à 46 jours : 30 % du montant total du séjour ou activité
 - de 45 à 21 jours : 50 % du montant total du séjour ou activité
 - de 20 à 8 jours : 70 % du montant total du séjour ou activité
 - de 7 à 2 jours : 90 % du montant total du séjour ou activité
 - moins de 2 jours : 100 % du montant total du séjour ou activité.
- Toute prestation interrompue ou non consommée du fait d'un participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursée.
- Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologiques

2-Annulation partielle :

- Entre J-90 et J-15, les annulations partielles ne dépassant pas 20 % de l'effectif sont acceptées sans frais.
- Entre J-15 et J-7, les annulations partielles ne dépassant pas 10 % de l'effectif sont acceptées sans frais.

Cas de force majeure :

En cas d'annulation pour blessure, hospitalisation, ou décès d'un proche, il faudra nous prévenir au plus tard le jour-même et nous fournir un certificat médical sous 48h, ou un certificat de décès, afin de pouvoir prétendre à un remboursement ou une absence de facturation. Dans le cas contraire, Anancy Aventure sera dans l'obligation de facturer l'ensemble des prestations réservées.

3-Annulation d'Anancy Aventure:

En fonction des conditions météorologiques ou de sécurité, Anancy Aventure, les moniteurs, les accompagnateurs et les guides peuvent être amenés à modifier le programme et donc à proposer des activités de remplacement. Dans ce cas, le client sera libre d'accepter le nouveau programme proposé ou d'annuler la réservation. Si l'annulation est décidée, le client sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Si Anancy Aventure se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour quelques raisons que ce soit, une autre date sera alors fixée d'un commun accord entre les parties. Si aucun accord n'est trouvé, le client sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

LE PRIX COMPREND:

Nos devis et contrats de réservation mentionnent ce qui est compris dans le prix et dans certains cas ce qui ne l'est pas.

Sauf disposition contraire indiquée dans le contrat, le forfait de base ne comprend pas les suppléments, les dépenses à régler sur place ... ainsi que tout service ou prestation non expressément mentionnés dans « le prix comprend ».

La renonciation du client à certains services ou à certaines prestations compris dans le forfait, ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir.

DROIT À L'IMAGE:

Il est possible que des photos ou des vidéos soient prises lors des séminaires et événements.

En acceptant les Conditions Générales de Vente ici présentées, le client accepte que des photos ou vidéos puissent être prises lors de son activité avec Anancy Aventure. Seule Anancy Aventure est autorisée à utiliser ces images dans le cadre de la promotion de ses activités. Les droits cédés sur l'image du client sont valables sur tout support existant ou à venir et par tout procédé existant ou à venir (livres, brochures, guides, photos, CD-rom, DVD, internet, etc...). Le client renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

JURIDICTION COMPETENTE:

Tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation et/ou à la terminaison du contrat, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties dans un délai maximum de quinze (15) jours, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Anancy.

PROGRAMME TOUT COMPRIS (avec hébergement, transport ou restauration):

Rando Attitude Organisation N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM074110002

Siège social : 11, Avenue de la République, Cran Gevrier, 74 960 ANNECY

